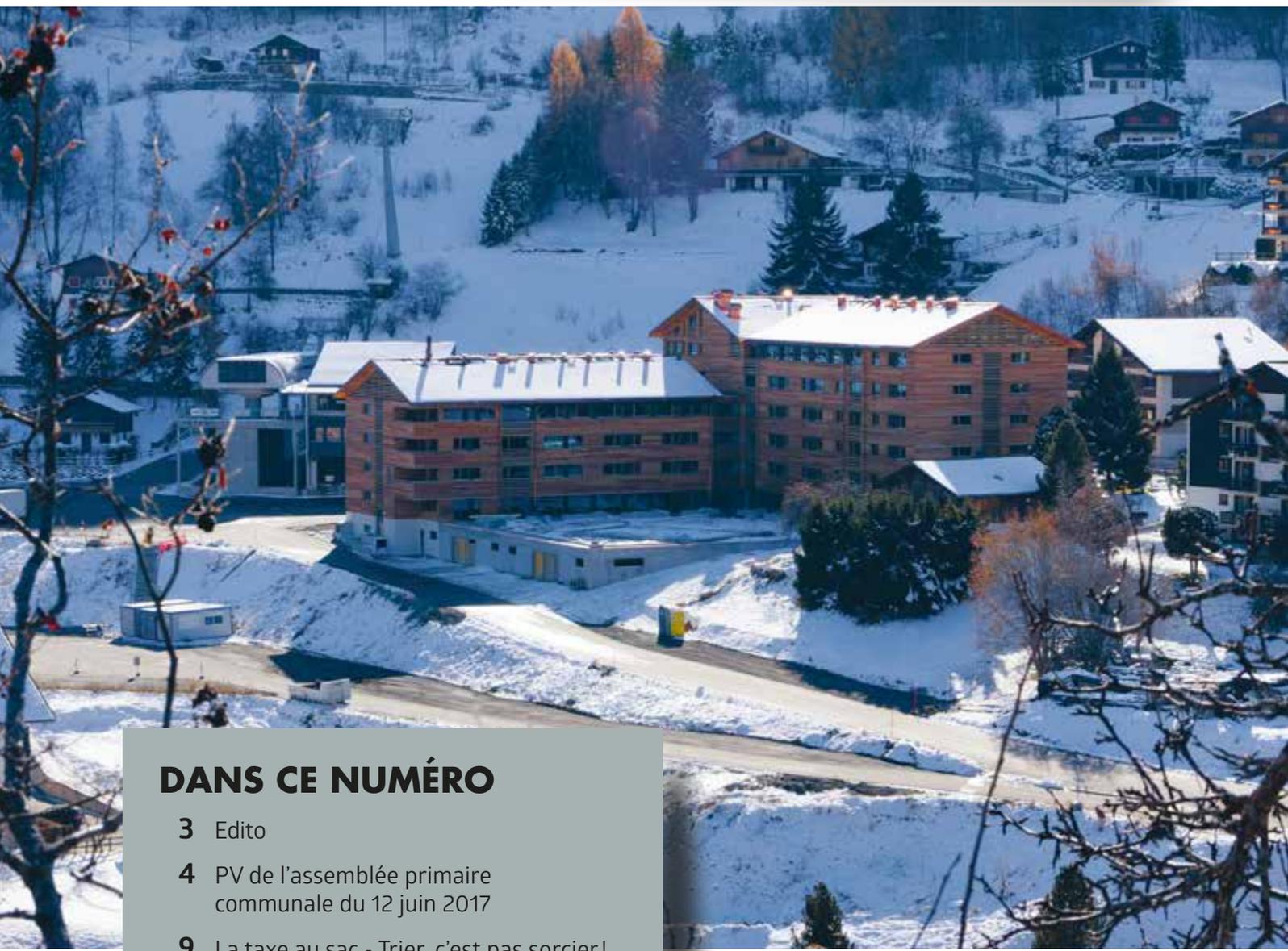


CHALAIS INFO

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 3, DÉCEMBRE 2017

LÉGISLATURE 2017-2020



DANS CE NUMÉRO

- 3** Edito
- 4** PV de l'assemblée primaire communale du 12 juin 2017
- 9** La taxe au sac - Trier, c'est pas sorcier !
- 18** Règlement sur les droit de mutations communaux additionnels
- 19** Manifestations 2018
- 24** Budget communal 2018

Photo: APe



Assemblée primaire communale 2017

RENDEZ-VOUS LE 11 DÉCEMBRE

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée,
à la salle polyvalente de Chalais, le

lundi 11 décembre 2017 à 20 h 00

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 12 juin 2017
2. Présentation du budget 2018
 - ◀ Informations
 - ◀ Approbation
3. Nomination du réviseur qualifié
4. Règlement sur les droits de mutation additionnels
 - ◀ Présentation
 - ◀ Approbation
5. Rapport des Chefs de Départements
6. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.

Les citoyens de Vercorin qui se rendent à l'Assemblée primaire pourront prendre gratuitement le téléphérique dès 19 h. Des courses spéciales seront organisées une demi-heure après l'assemblée.

YES... DÉJÀ NOËL !



Alain Perruchoud

L'inauguration de la nouvelle résidence touristique de Vercorin coïncidera vraisemblablement avec la parution de ce journal. Elle marque l'aboutissement d'un travail démarré en mars 2010 par la mise sur pied de la commission Vercorin 2015.

Il s'en est suivi le rachat par la Commune de la majorité du capital action de la société de la télécabine, le renouvellement de l'installation de base, la rénovation du restaurant d'altitude, la réalisation de l'enneigement artificiel sur le secteur Sigeroulaz - Crêt-du-Midi, la mise en circulation des bus navettes gratuits, la prise en compte de l'abonnement saisonnier sur le téléphérique Chalais-Vercorin, la modération de la vitesse des véhicules dans le village et l'amélioration du parking de la télécabine.

En parallèle à ces actions concrètes sur le terrain, ont été menées les démarches longues et fastidieuses qui ont permis la création de deux plans d'aménagement détaillés sur les terrains aux alentours de la télécabine, le lancement du projet de déviation de la route d'Anniviers et celui du renouvellement du téléphérique Chalais-Briey-Vercorin. A cette liste, il faut encore ajouter le travail de recherche de partenaires pour la construction de lits marchands, indispensables pour la pérennité de l'économie touristique de Vercorin.

Que de chemins parcourus en quelques années ! Evidemment, tout n'est pas encore parfait et il reste encore beaucoup à faire. Sachons cependant apprécier le nombre et la qualité des tâches accomplies, la plupart du temps par des personnes quasi bénévoles. Aujourd'hui, le résultat est là. Cet hiver les

touristes et résidents pourront encore apprécier les efforts consentis par les remontées mécaniques, pour améliorer leur confort et ceux de la Commune, pour leur offrir de bonnes conditions de parcage et de mobilité. Vercorin avance. Il faut le dire et le reconnaître !

En point d'orgue à tout cela, la résidence SwissPeak Resort ! Rendez-vous compte, notre petit village a servi d'écrin à près de 30 millions d'investissement privés. Même dans leurs rêves les plus fous, ni les membres de la commission Vercorin 2015, ni ceux du Conseil communal, ni vous n'avez jamais osé imaginer pareil cadeau de Noël. Eh bien ! il nous a été offert ce cadeau, mais il n'est pas tombé du ciel. Cette résidence est le fruit d'un aménagement du territoire planifié au moment opportun, d'une relation de confiance, tissée durant de nombreuses années, d'une collaboration étroite entre promoteurs, propriétaires de terrains, architectes et Commune, le tout assorti d'un concept novateur. Ce concept, développé par M. Philippe Lathion, a mis en évidence le potentiel touristique de nos régions alpines, a convaincu les investisseurs et a suscité de nombreux partenariats, dans tous les domaines. Un travail colossal, acharné et ardu qui a nécessité de l'enthousiasme, de la persévérance voire peut-être même de l'obstination. Mais le résultat est là... et quel résultat ! Nous pouvons être fiers de cette réalisation. Avec ses 500 lits marchands, ses appartements de classe, ses moyens de communication de pointe, la riche expérience internationale de ses exploitants et sa qualité architecturale, cette résidence est le levier qui nous permettra de booster notre économie touristique locale.

Le cadeau nous a été offert, en temps et en heures. Il nous appartient maintenant à NOUS TOUS d'en faire la promotion et d'en tirer le meilleur parti. Des personnes extérieures à notre commune ont cru en nous et au potentiel de notre village touristique. Nous devons nous aussi, plus que jamais, croire en nous, être fiers de nos valeurs et déployer toutes nos forces pour tirer dans la même direction, améliorer sans cesse notre qualité et satisfaire nos hôtes. Le tourisme, qu'on se le dise, est vraiment l'affaire de tous et c'est ensemble que nous réussirons !

Joyeux Noël et bonnes fêtes de fin d'année.

Procès-verbal

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 12 JUIN 2017

M. Alain PERRUCHOUD, Président, souhaite la plus cordiale des bienvenues aux 85 participants. Il salue tout particulièrement les nouveaux membres du Conseil communal qui assistent à leur 1^{ère} assemblée primaire dans leur nouvelle fonction et les remercie pour leur excellente collaboration.

Il signale que la convocation a été publiée dans les formes et les délais prescrits (20 jours), soit affichage au pilier public, publication au Bulletin Officiel N° 20 du 19 mai 2017 et distribution du CHALAIS INFO.

Il signale la présence, obligatoire, de Mme Anne-Laure REY, représentante de l'organe de contrôle officiel (Fiduciaire FIDAG SA).

Avant de débiter la partie officielle le Président propose MM. Bruno ALBASINI et Georgy ANTILLE en qualité de scrutateurs ad hoc.

M. Alain PERRUCHOUD donne ensuite lecture de l'ordre du jour de cette assemblée.

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 12 décembre 2016
2. Comptes de l'exercice 2016
 - Présentation
 - Rapport du réviseur qualifié
 - Approbation
3. Règlement sur la taxe d'hygiène (taxe au sac)
4. Rapport des Chefs de Départements
5. Divers

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016

Le protocole a été diffusé intégralement par le bulletin d'information CHALAIS INFO N° 2 de juin 2017. Sa lecture n'est pas demandée et il est approuvé sans remarque.

2. COMPTES DE L'EXERCICE 2016

M. Alain PERRUCHOUD présente les principaux chiffres de ces comptes 2016, listés ci-après.

Il reprend et explique ensuite les écarts importants des différents chapitres, ainsi que les informations comptables qui figurent également dans la brochure de juin 2017 de CHALAIS INFO.

Pour cette année 2016, les comptes séparés des Services publics présentent un bénéfice d'env. Fr. 54'357.- pour l'eau potable un bénéfice d'env. Fr. 125'030.- pour les égouts et une perte d'env. Fr. 81'551.- pour l'hygiène. Les résultats positifs de cette année sont ponctuels et dus à un contrôle TVA qui a permis une rétrocession des montants payés en trop à l'Administration fédérale des contributions.

Les investissements 2016, comme annoncé lors de la dernière assemblée, sont moins importants que d'habitude (Glissement de la RC 626 Vercorin-Itravers, Route du PAD Fontany, Equipements de zones, Participation à Rhône 3); par contre, ces travaux seront effectués durant l'année 2017, dont le budget est nettement plus élevé.

Comme le prévoient les dispositions légales, le Président signale un dépassement du budget de près de Fr. 55'000.- pour l'adaptation de la chambre des vannes au réservoir d'eau brute des Planards.

M. Alain PERRUCHOUD présente des comparaisons chiffrées entre les comptes et le budget 2016 ainsi qu'entre les comptes 2015 et 2016.

Ainsi, les plus importantes différences concernent les investissements nets (- Fr. 294'226.- / - Fr. 156'594.-) et l'endettement (- Fr. 451'295.- / - Fr. 670'649.-).

	Fonctionnement		Investissement	
Charges / Dépenses	Fr.	12'506'423.19	Fr.	1'427'928.01
Revenus / Recettes	Fr.	14'516'846.14	Fr.	88'154.20
Marge d'autofinancement	Fr.	2'010'422.95		
Amortissements comptables	Fr.	1'629'511.91		
Excédent de revenus	Fr.	380'911.04		
Investissements nets			Fr.	1'339'773.81
Excédent de financement	Fr.	670'649.14		
Fortune	Fr.	4'172'314.33		
Endettement net	Fr.	8'868'142.32		

Il commente ensuite le graphique des indicateurs financiers qui sont tous au minimum satisfaisants avec une amélioration de l'endettement par rapport à l'année passée (de Fr. 2'826.– à Fr. 2'601.– par habitant) et un degré d'autofinancement à 150,1%, noté « très bien ».

Au nom de l'organe de révision FIDAG SA, Mme Anne-Laure REY donne une lecture résumée du rapport d'audit.

Les réviseurs constatent que l'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière est appropriée, que le niveau des amortissements comptables est conforme, que l'endettement net est considéré comme faible et a évolué de manière favorable, que selon leur appréciation, la Municipalité est en mesure de faire face à ses engagements et enfin que l'entretien final avec le Conseil Municipal a bien eu lieu.

Ils recommandent l'approbation du compte annuel soumis à l'approbation de l'Assemblée primaire.

Il n'y a pas de question et le Président passe à l'approbation formelle.

Au vote, les citoyen-ne-s approuvent les comptes 2016, à l'unanimité.

3. RÈGLEMENT SUR LA TAXE D'HYGIÈNE (TAXE AU SAC)

Le Président rappelle sommairement l'historique des événements et l'évolution des lois fédérales sur l'environnement ainsi que le principe du « pollueur-payeur » qui rendent caduques nos diverses dispositions.

Ce nouveau règlement, porté intégralement à connaissance de la population au moyen du CHALAIS INFO de juin 2017, est indispensable aujourd'hui pour que la Commune puisse poursuivre la réalisation des tâches de ramassage et tri des déchets ménagers urbains.

Il a été établi par une commission spéciale, présidée par M. Marcel MAURER, Président de Sion; soumis au Service cantonal de Protection de l'environnement.

Il sera quasiment identique pour toutes les communes du Valais francophone et devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018, après son homologation par le Conseil d'Etat.

Le Président reprend les articles essentiels et apporte les éclaircissements nécessaires à la bonne compréhension de ces nouvelles

dispositions qui doivent apporter la sécurité juridique et l'auto-financement du service, conformément aux exigences légales.

Il précise également les tarifs en signalant qu'ils n'ont pas encore été fixés définitivement, mais devront rester dans la fourchette indiquée et permettre également de couvrir les frais du service. Par contre, le prix du sac de 35 lt a été fixé uniformément à Fr. 1,90 pour toutes les communes du Valais romand et les sacs seront disponibles dans tous les commerces.

Aux questions de M. Louis-Pierre GUGLIELMAZZI, le Président répond qu'il y aura effectivement une démarche informative, préparée par Antenne Région Valais romand, ainsi qu'un effort de communication et de formation pour améliorer le tri des déchets.

Par contre, la réduction des coûts n'est pas assurée, car les déchets qui ne seront plus dans les sacs seront amenés dans les centres de tri ou à la déchetterie.

Par ailleurs, des mesures d'accompagnement seront prévues pour aider les familles, les personnes incontinentes et nécessiteuses; une réflexion sur les différentes possibilités doit encore être menée pour trouver des solutions adéquates.

M. Michel MINNIG demande quand la déchetterie deviendra payante?

Le Président ne peut pas encore donner cette information. Il rappelle que la Déchetterie des Etreys est intercommunale, qu'il est extrêmement difficile de définir la provenance des apports, ni le volume des déchets amenés par chaque particulier et que des solutions doivent être trouvées.

Ces décisions communes dépendent des réflexions de la commission ad hoc, actuellement au travail.

Mme Philomène ZUFFEREY demande pourquoi le tarif tient compte des pièces et non des personnes et si les horaires de la déchetterie seront adaptés à une fréquentation plus importante?

Le Président répond que la taxe de base correspond à la grandeur de l'entité et la taxe au sac tient compte effectivement du volume de déchets produits par les personnes; ce qui est la solution la meilleure pour la Commune de Chalais et la plus juste puisque les infrastructures dépendent directement du nombre et de la grandeur des bâtiments, tandis que le ramassage et l'élimination sont directement proportionnelle à la quantité de déchets effectivement produits.

Mme Michelle CONSTANTIN présume que l'amélioration du tri va augmenter la fréquentation des déchetteries; aussi elle se demande si les horaires d'ouverture seront revus.

A priori non. M. Alain PERRUCHOUD prend note de la suggestion et estime qu'ils pourraient être adaptés en cas de besoin, bien que cette mesure entraînera obligatoirement un surcroît de coûts.

M. Louis-Pierre GUGLIELMAZZI questionne sur l'organe qui définit l'intérêt mentionné à l'art. 36 du règlement au sujet du pouvoir de contrôle des sacs d'ordures.

C'est le Conseil communal qui décide des motifs d'intérêt public qui exigent l'examen de certains sacs.

M. Marc-Antoine PERRUCHOUD demande s'il sera nécessaire d'installer des caméras?

Oui, très certainement. Le Président estime qu'elles seraient nécessaires, aujourd'hui déjà, vu le nombre de cas d'incivilités constatées.

Au vote, les citoyen-ne-s approuvent le règlement sur la taxe d'hygiène, à la majorité, une opposition, sans abstention déclarée.

4. RAPPORT DES CHEFS DE DÉPARTEMENTS

M. Alain PERRUCHOUD

Le Président donne connaissance des remaniements opérés dans la composition des dicastères et des attributions aux membres du Conseil communal.

Au niveau de l'organisation communale, il présente Mme Isabelle TORNARE, qui remplace M. Frédéric MAYORAZ, à la tête de la division «Finances & Contributions». Il passe en revue les collaborateurs et leurs tâches respectives; il se plaît à relever que la Commune de Chalais emploie 12,5 EPT, dont une majorité de femmes. Les auxiliaires ne sont pas comptés dans cet effectif.

Il poursuit avec la mini-centrale des Planards, mise en service au début 2017, dont l'investissement a été entièrement réalisé par Sierre-Energie SA et qui devrait fournir une production annuelle de 500'000 kWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 110 ménages sans chauffage électrique.

L'apport financier annuel minimal pour la commune est de Fr. 18'750.-.

Il mentionne ensuite les dossiers importants de l'année 2017, soit le tourisme (nouvelle clientèle de la résidence touristique, renforcement de l'offre, partenariats, etc.), les conduites industrielles (conduite d'eau entre Chalais et Vercorin) l'aménagement du territoire (LcAT), la révision des taxes des services publics (autofinancement à assurer).

M. Patrick RUDAZ

En préambule, M. Patrick RUDAZ relève qu'il est débutant et novice dans le cadre des deux domaines qui lui sont attribués; il a dû passer un certain temps et consacrer de l'énergie pour comprendre le mécanisme des constructions et se former au mieux. Avec l'aide de la Fédération des communes valaisannes, il a pu suivre des formations sur l'aménagement du territoire, les résidences secondaires et la future loi sur les constructions.

Il présente ce soir le travail effectué durant ces 5 mois et dresse les statistiques des dossiers de constructions, avec près de 100 dossiers analysés, dont encore 6 dossiers datant de 2012 et liés à la loi sur les résidences secondaires.

Il donne ensuite connaissance des secteurs d'aménagement du territoire, en cours et de l'avancée administrative des dossiers (PAD Zanziroud, circulations des Marolli, RPU Harroz, Grampraz).

Pour le futur, il devra se concentrer sur les nombreux projets d'habitations, la révision totale du RCCZ ainsi que l'inventaire du bâti (Vercorin d'abord) et la mise en œuvre de la LcAT.

Mme Martine PERRUCHOUD HOFSTÄDTER

Les informations ont été largement évoquées dans le bulletin communal CHALAIS INFO; aussi, elle se contentera d'un court rapport sur ses activités qui se concentrent sur le tourisme (STRATOUR, offres touristiques intégrées, zones fonctionnelles et activités dédiées, financement, gouvernance à modifier, passage d'un tourisme de construction à un tourisme d'exploitation), l'agriculture (REP Briey, réseau agro-environnemental Grône-Chippis), la mobilité et les transports (bus en réseau pour améliorer l'offre et la cadence).

M. Jérôme PELLISSIER

Pour ce premier mandat de Conseiller communal, il a repris toutes les tâches liées aux personnes sous l'appellation du dicastère «Population», divisé 5 parties, soit les affaires sociales (env. 20 situations), la salubrité publique (contact personnalisé prôné), l'instruction publique (direction généralisée), les sociétés locales (poumon de notre commune et tissu social inestimable) et la sécurité publique (CSP du Vallon, EM en cas de catastrophe, PCi, Armée, PM Sierre).

Il relève également l'intervention dramatique des pompiers lors de l'incendie du chalet à Vercorin et les remercie pour leur professionnalisme dans cette situation très délicate.

M. Olivier HUGO

M. Olivier HUGO débute par le remaniement opéré pour assurer une cohésion de travail entre les travaux d'investissements et les travaux d'entretiens. Il adresse ses remerciements à l'équipe des TP qui œuvre à servir la population et mérite le respect. Il rappelle que les demandes doivent être adressées directement à M. Philippe PELLAT ou à lui-même.

En image, il commente les chantiers en cours ou effectués et présente des photos des réalisations (parking Créteilons, piste de pétanques à Bozon, amélioration de l'image de l'entrée Vercorin, la place de jeux des Avouintsettes, la conduite d'eau potable à l'impasse des Vornys, la route de la Pierre, l'ajout d'un molok à la place du Téléphérique).

M. Olivier HUGO passe aux projets 2017, soit le réservoir du Perrec, un local de rangement aux couverts de Bozon, le torrent des Taillis, l'UAPE provisoire en face du home, les circulations du parking de la télécabine.

Il montre quelques photos édifiantes sur les incivilités régulières aux points de collecte des déchets, situations qui génèrent un travail supplémentaire ingrat pour nos collaborateurs.

5. DIVERS

Vu l'arrivée des grandes chaleurs, M. Alain PERRUCHOUD rappelle les principes d'un arrosage intelligent et les mesures à suivre pour éviter le gaspillage de l'eau potable.

M. Jean-Daniel NANCHEN souligne l'organisation de manifestations extraordinaires à l'occasion du 75^e anniversaire d'Edelweiss Loisirs.

Il remercie pour la consultation citoyenne pour trouver des solutions aux problèmes de circulations dans le quartier des granges à Chalais.

Enfin, il demande si une solution pourrait être trouvée pour la pratique du ski pour les enfants au Creux-du-Lavioz, où il fait extrêmement froid.

Le Président répond qu'un projet de jardin des neiges est en préparation au lieu-dit « Les Chardons » au Crêt-du-Midi; par contre, les premières leçons devront toujours commencer au Creux-du-Lavioz.

M. Jacques ZUBER s'inquiète de savoir si l'arrêt d'activité du groupe médical, installé dans le bâtiment « La Postale » à Chalais, risque de générer des pertes.

Le Président répond qu'effectivement il n'y a plus de locataire depuis fin novembre et que les loyers seront très certainement perdus; pour régler au mieux ce dossier, nous entretenons des contacts réguliers avec l'Office des Poursuites.

Un nouveau contrat avec un médecin pourrait débiter au 1^{er} novembre 2017.

M. Jérôme PELLISSIER relaye un e-mail de Mme Isabelle DEVANTHERY qui se plaint de la vitesse exagérée des véhicules dans le village de Vercorin et rappelle que des restrictions de vitesse ont déjà été installées et que les interventions de la police ont été intensifiées.

M. Alain PERRUCHOUD, Président, complète la réponse en signalant que les dépassements enregistrés ne sont pas élevés et que seule une minorité de personnes ne respectent pas la signalisation mise en oeuvre.

Quant à la sortie de Vercorin, en direction d'Itravers, il signale que des discussions en cours prévoient l'introduction d'une zone 30 km/h sur la route cantonale à la hauteur de l'école.

M. Georgy ANTILLE constate que les excès de vitesse ne sont pas toujours volontaires et que le radar mobile permet de rappeler la vitesse autorisée.

M. Louis DEVANTHERY demande de modifier les horaires d'ouverture des bureaux communaux pour mieux les adapter aux besoins des citoyens.

Le Président signale qu'en dehors des ouvertures officielles, un rendez-vous peut être planifié avec le collaborateur souhaité.

Mme Marlène DEVANTHERY rétorque qu'elle n'avait pas pu obtenir de rendez-vous pour l'établissement d'une carte d'identité pour sa fille.

A la demande de M. Ludovic PERRUCHOUD, le Président signale qu'une boîte aux lettres sécurisée sera spécialement installée pour le retour des enveloppes de transmission.

Pour les cartes de vote manquantes, il faut sans autre contacter l'administration pour connaître les raisons pour lesquelles la carte n'a pas été émise ou pour obtenir une carte de remplace-

ment, sachant que la mise sous pli est assurée par le personnel des Ateliers St-Hubert à Granges.

M. Yvon PERRUCHOUX demande qu'une information préalable soit effectuée avant les changements et suppression des moloks. Par ailleurs, il se réjouit de voir que des travaux sont enfin entrepris pour le torrent des Taillis.

Le Président prend note de la demande d'information qui peut facilement se mettre en place.

La nouvelle boîte aux lettres sécurisée, installée à l'entrée du bureau communal, facilitera le dépôt des enveloppes de transmission lors des votations et élections



Par contre, il se montre très réservé quant aux interventions actuelles sur le torrent des Taillis, car le danger ne sera pas complètement écarté tant que d'importants travaux de sécurisation ne seront pas entrepris. Or, les opérations devront débuter par le torrent de la Réchy qui est bien plus dangereux.

M. Francis RUDAZ mentionne les difficultés rencontrées par les bénévoles des sociétés locales pour la mise en place de la salle polyvalente pour les manifestations; alors que pour cette assemblée primaire, les tapis n'ont pas été posés.

M. Alain PERRUCHOUX signale que les sols sont sensibles et que les protections sont nécessaires, lors des manifestations.

Par contre, il confirme que de nouveaux tapis, avec dérouleurs manuels, ont été commandés et livrés.

La parole n'est plus demandée et le Président remercie les participant-e-s; il clôt l'Assemblée à 21h45.

Il invite à partager le verre de l'amitié et souhaite un bon été.

- ◀ Alain Perruchoud, Président
- ◀ François Zuber, Secrétaire

NONAGÉNAIRES 2018

Nom	Prénom	Né(e) le	Dernière résidence
Perruchoud	Sylva	09.04.1928	Chalais
Perruchoud	Lucienne	21.09.1928	Réchy
Bruttin	Raymonde	21.11.1928	Vercorin puis Chalais
Perruchoud	Roger	18.12.1928	Vercorin

Travaux publics

LA TAXE AU SAC - TRIER, C'EST PAS SORCIER!

PETIT HISTORIQUE

Le principe d'une taxe causale est fixé dans la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE). Le système actuel de taxe de base n'est plus en accord avec la législation en vigueur et notamment avec le principe du pollueur payeur. Les recours de citoyens valaisans contre la perception de la taxe forfaitaire (2013) sont acceptés par la justice.

- **2014**: début du **suivi du dossier par l'Antenne**, sur mandat du comité de l'Association Région Valais romand qui regroupe les 63 communes et constitution du **Groupe de travail** avec les présidents des conseils d'administration de l'UTO et de la SATOM.
- **2016**: le Groupe fait le **choix de la taxe au sac**, qui offre des coûts et un temps de mise en œuvre rationnels.
- **2016**: le Canton propose aux communes un **modèle de nouveau règlement communal** sur les déchets et l'Antenne les accompagne dans leurs démarches.
- **2017**: en juin, approbation par **l'Assemblée Primaire** de Chalais du nouveau règlement sur la gestion des déchets urbains.
- **2017**: **prix du sac ordinaire de 35 litres à CHF 1.90** confirmé.
- **2018**: **introduction** au 1^{er} janvier de la **taxe au sac** dans le Valais romand.

APPLICATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL

Le Conseil communal a fixé les taxes de base selon l'annexe du nouveau règlement sur la gestion des déchets urbains adopté par l'Assemblée primaire en juin 2017.

Le financement du traitement des déchets doit s'autofinancer, ce qui n'est pas le cas pour notre commune dont le compte de l'hygiène cumule un déficit de plus de CHF 3.3 millions.

En conséquence, indépendamment l'introduction de la taxe au sac, les taxes auraient dû être augmentées de 21% pour équilibrer ce compte.

Les effets de l'introduction de la taxe au sac ne sont pas totalement connus. Des estimations ont été faites selon l'expérience des cantons qui ont déjà introduit ce modèle. Il est par exemple calculé une diminution de 20% des kilos amenés à l'usine de traitement des ordures UTO.

Les taxes de base ont été fixées par le Conseil communal selon les fourchettes du règlement comme suit:

Types	Coef.	Unité	CHF (hors TVA)
Taxe de base pour les particuliers (logement par nombre de pièces)		266.85	178.80
Appartement 1 ou 2 pièces	1		178.80
Appartement 3 pièces	1.12		200.25
Appartement 4 pièces et +, maison	1.24		221.70
Taxe de base pour les entreprises			
Bureau		m ²	2.25
Commerce		m ²	4.60
Restaurant, café, bar, dancing, buvette d'altitude, buvette, tea room		places	4.90
Hôtel, pension, autre structure d'hébergement		lits	4.90
Logement de groupe, hébergement d'altitude, camping, résidence touristique		lits	24.60
Entreprise du secteur primaire et secondaire			226.35
Type		Unité	CHF (hors TVA)
Taxe variable à la tonne		to	380.–

Exemple de calcul du coût annuel pour un ménage avec un appartement de 4 pièces sur la base de 1 sac de 35 litres par semaine, ce qui est tout à fait atteignable avec un bon tri.

Avant l'introduction de la taxe au sac		
Achat sacs à ordures	Fr.	7.-
Taxe annuelle	Fr.	259.85
Total	Fr.	266.85

Après l'introduction de la taxe au sac		
Achat sacs à ordures	Fr.	98.80
Taxe annuelle	Fr.	221.70
Total	Fr.	320.50
soit 20 % d'augmentation		

Dans cet exemple, l'augmentation annuelle serait d'environ CHF 54.-, soit 20%. Cette augmentation correspond à celle nécessaire pour équilibrer le compte de l'hygiène. Cela signifie que le changement de mode d'encaissement de la taxe, par l'introduction de la taxe au sac, n'a que peu d'influence sur la somme à déboursier pour le service de l'hygiène. Cela dit, un tri efficace permettra d'atténuer cette augmentation.



QUELLE SECONDE VIE POUR NOS DÉCHETS?

Le nouveau sac taxé arbore 12 pictogrammes qui représentent des matières qui n'ont pas leur place dans le sac à ordures ménagères. Que faire de ces déchets? En les retournant à leur point de vente ou en les amenant à la déchetterie, nombre d'entre eux connaissent une deuxième vie, voire une troisième, une quatrième... parfois jusqu'à l'infini. Faisons le choix de recycler plutôt que d'éliminer! Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter le site:

www.trier-pas-sorcier.ch

SENSIBILISATION AU TRI

« Ce qui ne va pas dans le sac »



Quant aux déchets organiques, si vous possédez un jardin potager, vous pouvez découvrir les joies du compost et faire profiter vos légumes et fleurs d'ornement d'un engrais vert et naturel!

La commune met à disposition des habitants des points de collectes et déchetteries.

La récolte des déchets de cuisine est actuellement possible à la déchetterie des Etreys. L'Usine de Traitement des Ordures (UTO) étudie un ramassage des déchets gastros. Des informations sur ce nouveau service suivront sur les possibles points de récolte et sur les modalités. Pour tous les autres déchets non repris par les déchetteries communales et intercommunales, il faut les amener à l'UTO comme :



Vous pouvez ramener dans un magasin, généralement celui où vous les avez acheté-e-s :

- les piles,
- les bouteilles en PET (portant le logo PET-Recycling officiel),
- les emballages en PVC,
- les cartouches d'encre,
- les cartouches de filtres à eau,
- les appareils électriques, électroniques, l'électroménager (TV, radios, ordinateurs, lave-linge, jouets, etc.),
- les médicaments, thermomètres contenant du mercure,
- les lunettes,
- les produits liquides tels que peintures, vernis, produits phytosanitaires, etc.
- etc.

POINTS DE COLLECTES DE LA COMMUNE DE CHALAIS :

DÉCHETS		Chalais Fuidjou	Réchy Rue des Moulins	Grône ¹ Etreys	Briey Rte Cantonale	Vercorin Entrée village	Vercorin Déchetterie
	Bouteilles en PET	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Grey
	Carton	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Grey
	Papier	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Grey
	Verre	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Grey
	Emballage en tôle d'acier et en fer-blanc	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow
	Emballages en aluminium	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow
	Capsules en aluminium	Grey	Grey	Yellow	Grey	Yellow	Grey
	Bouteilles de lait en polyéthylène	Grey	Grey	Yellow	Grey	Grey	Grey
	Appareils électroniques de bureau et de communication	Grey	Grey	Yellow	Grey	Grey	Yellow
	Bois	Grey	Grey	Yellow	Grey	Grey	Yellow
	Déchets spéciaux (produits chimiques)	Grey	Grey	Yellow	Grey	Grey	Yellow
	Déchets verts	Grey	Grey	Yellow	Grey	Grey	Yellow
	Electroménager	Grey	Grey	Yellow	Grey	Grey	Yellow
	Huiles usagées	Grey	Grey	Yellow	Grey	Grey	Yellow
	Inerte	Grey	Grey	Yellow	Grey	Grey	Yellow
	Métaux	Grey	Grey	Yellow	Grey	Grey	Yellow
	Objets encombrants	Grey	Grey	Yellow	Grey	Grey	Yellow
	Piles	Grey	Grey	Yellow	Grey	Grey	Yellow
	Textiles et chaussures	Grey	Yellow	Yellow	Grey	Yellow	Grey
	Sources lumineuses	Grey	Grey	Yellow	Grey	Grey	Yellow
	Cartouches de toner	Grey	Grey	Yellow	Grey	Grey	Yellow
	Pain	Yellow	Yellow	Yellow	Grey	Yellow	Grey
	Déchets de cuisine	Grey	Grey	Yellow	Grey	Grey	Grey

¹ Pour les habitants des villages de Chalais et Réchy



Les points de vente d'appareils électriques et électroniques ont l'obligation légale de « reprendre gratuitement les appareils qu'ils proposent dans leur assortiment », et de garantir que leur élimination sera effectuée de manière respectueuse de l'environnement, selon l'Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA) du 14 janvier 1998, mise à jour le 23 août 2005.

Lorsque vous aurez réutilisé, réparé, trié et recyclé vos déchets, vous pourrez jeter le solde dans votre sac taxé, notamment:

- les berlingots (lait, jus de fruits, etc.) en carton plastifié,
- les emballages en plastique de viande, légumes, etc.,
- les papiers et cartons sales ou ayant été en contact avec de la nourriture (mouchoirs, papier-ménage, carton à pizza, etc.),
- les couches-culottes, cotons-tiges, tampons et autres produits d'hygiène (serviettes hygiéniques, lingettes, brosses à dents, etc.),
- les textiles hors d'usage ou souillés (peinture, cirage), chaussures comprises,
- les sacs d'aspirateur,
- les déchets composés de matières diverses indissociables tels que les emballages de bonbons, de chips, etc.,
- les éléments en caoutchouc tels que tuyaux, élastiques, etc.,
- les litières pour animaux,
- ... et tout autre déchet qui ne peut pas être recyclé.

La commune de Chalais met à disposition des sacs taxés gratuits, par l'intermédiaire du Centre Médico-Social régional (CMS), à l'intention des familles pour tout enfant né à partir du 1^{er} janvier 2018 et à l'intention de personnes qui, en raison de problèmes de santé, doivent se débarrasser de déchets volumineux.

1. Pour les nouveau-nés

Pour chaque enfant né à partir du 1^{er} janvier 2018, les parents domiciliés sur le territoire communal peuvent s'adresser au Magasin du CMS, Place de la Gare à Sierre, ouvert du lundi au vendredi de 14 h 00 à 16 h 00, afin d'y recevoir gratuitement un lot unique de 50 sacs à ordures taxés (contenance: 35 litres).

2. Lorsque l'état de santé entraîne

une consommation importante de sacs à ordures

Les personnes âgées, malades ou souffrant d'un handicap, vivant à domicile, qui doivent utiliser au quotidien des protections contre l'incontinence ou tout autre dispositif médical ou sanitaire produisant un volume important de déchets peuvent recevoir des sacs à ordures taxés gratuits.

Un lot de 15 sacs gratuits de 35 litres pour une période de 4 mois sera remis comme suit:

2.1. Les personnes suivies par le service d'aide et de soins à domicile du CMS recevront directement leur lot par le personnel du CMS.

2.2. Les personnes qui ne sont pas suivies par le CMS pourront obtenir des sacs à ordures taxés gratuits au Magasin du CMS, Place de la Gare (ouvert du lundi au vendredi de 14 h à 16 h) sur présentation de l'attestation signée par une infirmière indépendante ou un médecin, à renouveler tous les 4 mois. Le formulaire d'attestation sera disponible au magasin, à la réception du CMS ou à télécharger sur le site du CMS à partir du 1^{er} janvier 2018.

Pour tout renseignement:

027 455 51 51 ou par mail cms@sierre.ch

◀ Olivier Hugo, Conseiller communal



Population

BENEVOLUS

Lors d'une manifestation, d'un concert, d'une animation ou que sais-je encore, nous trouvons systématiquement des personnes «au-devant de la scène», représentants soit des artistes, soit des sportifs, soit des membres du comité d'organisation. Ces personnes sont mises en avant et sont des références quant à la qualité de la manifestation mise sur pied.

Toutefois, partout autour d'eux, il y a une multitude d'autres personnes qui se démènent dans tous les sens et qui abattent un travail de fourmis, souvent dans l'indifférence, pour assurer au mieux la réussite de la manifestation en question. Ces travailleurs de l'ombre sont d'une richesse incroyable pour toutes les organisations et, sans eux, rien ne pourrait être mis sur pied dans notre sympathique commune. Vous avez compris, ce sont les bénévoles et, dans mon petit papier de ce jour, j'aimerais leur rendre hommage.

L'étymologie du mot bénévole est tiré du latin «Benevolus» qui signifie «bonne volonté»... et il en faut de cette volonté pour monter ou démonter des infrastructures, tenir une caisse, nettoyer avant l'aube, s'affairer derrière un bar, éclairer une scène, coudre des costumes, débarrasser des tables, faire des grillades, guider des invités, récolter de l'argent pour un carnet de fête... Et tout ça, dans le seul but de tendre vers le meilleur pour sa société ou son association sans récolter un copeck pour tout ce travail de titan.

Les sociétés de nos villages leurs doivent une fière chandelle, car, sans tous ces bénévoles, toutes organisations seraient bien problématiques à mettre sur pied, sans parler des problèmes financiers que l'engagement de «travailleurs rémunérés» pourraient engendrer. Alors voilà, au nom de toutes les sociétés de la commune, je tiens dans ce mot à dire un grand merci à vous tous les bénévoles, personnes au grand cœur!

LE SOUPER DES BÉNÉVOLES INTER-SOCIÉTÉS

Pour contredire la maxime qui dit que tout travail mérite salaire, nos sociétés se sont regroupées il y a quelques années pour organiser un souper afin de remercier comme il se doit les bénévoles ayant

œuvré pour elles durant l'année. C'est Chalais-Jeunesse qui a permis de perdurer dans cette organisation les premières années, et le dernier souper qui a eu lieu le 21 octobre dernier a été organisé par la société de Gym de Chalais et a été fréquenté par une centaine de personnes.

En résumé et pour expliquer le fonctionnement de ce souper, chaque société qui le désire peut inscrire ses bénévoles à cette soirée et recevra de l'organisation le montant à déboursier pour cette soirée de remerciements au prorata des bénévoles inscrits. Bien entendu, une personne ayant été inscrite au nom de deux sociétés coûtera ainsi deux fois moins cher aux sociétés concernées.

En 2018, ce souper a été agendé au 27 octobre et j'invite toutes les sociétés ou associations de la commune à déjà réfléchir si elles veulent participer à cette sympathique soirée de remerciements. De plus, si une société qui organiserait une manifestation plus importante d'ici là désire prendre en charge l'organisation de cet évènement, elle est priée de me contacter.

La commune de Chalais compte plus de 40 sociétés et associations actives qui «utilisent» beaucoup de bénévoles, c'est pourquoi ce souper de remerciements, en tant que responsable des sociétés locales, me tient vraiment à cœur et que j'aimerais que cette tradition se perpétue pour de nombreuses années encore.

◀ Jérôme Pellissier, Conseiller communal

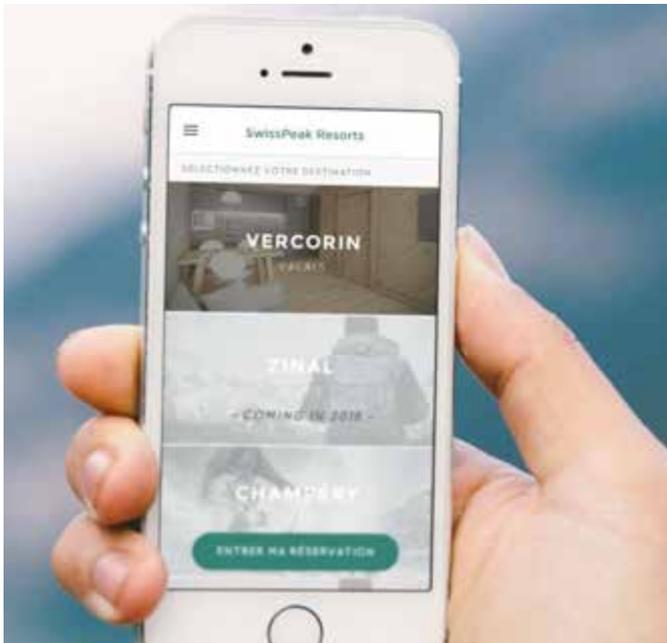


Economie

EN CHANTIER...

STRATÉGIE TOURISTIQUE

Un document de synthèse des réflexions et propositions de la commission Stratour a été transmis à la fin de l'été. C'est maintenant au Conseil de le travailler et l'utiliser pour remettre à jour les lignes directrices de notre stratégie touristique communale. La démarche est importante, non seulement pour orienter nos actions futures, mais aussi vis-à-vis des autorités cantonales, qui demandent ces lignes directrices à chaque interaction avec leurs services en matière de tourisme.



DESTINATION DIGITALEMENT INTÉGRÉE

Dans son éditto du mois de juin, notre président vous parlait de ce projet, soutenu par la confédération et dont Vercorin est l'une des destinations pilotes. Avec l'ouverture de la saison hivernale et des portes de la résidence touristique, la plateforme numérique passe de la théorie à la pratique! Grâce à la collaboration des différents prestataires touristiques de la commune, outre les possibilités d'accéder aux services de la résidence, d'acheter son forfait de ski, spa&wellness ou de louer du matériel de sport ou réserver son cours de ski, elle offrira la découverte d'une nouvelle « expérience » hivernale chaque jour. Ces offres vont des 1^{ers} pas en raquette à l'escalade sur glace en passant par la visite d'une cave avec dégustation, une soirée sous les étoiles au Crêt, l'accès aux trésors cachés de Vercorin ou encore un vol en parapente ou une « boum » au Creux-du-Lavioz! A noter, et c'est la plus-value du projet, que ces activités seront ouvertes à tous les hôtes de la station, qui trouveront toutes les informations auprès de Vercorin Tourisme.

Au chapitre des nouveautés de la saison hivernale, vous apprécierez sans doute à l'usage le revêtement du parking de la Télécabine, puisqu'il a été goudronné! Les accès au parking et au départ des remontées ont également été modifiés (voir schéma ci-contre) et vous retrouverez une barrière et un système de tickets payants, notamment au tarif de CHF 5.- la journée.

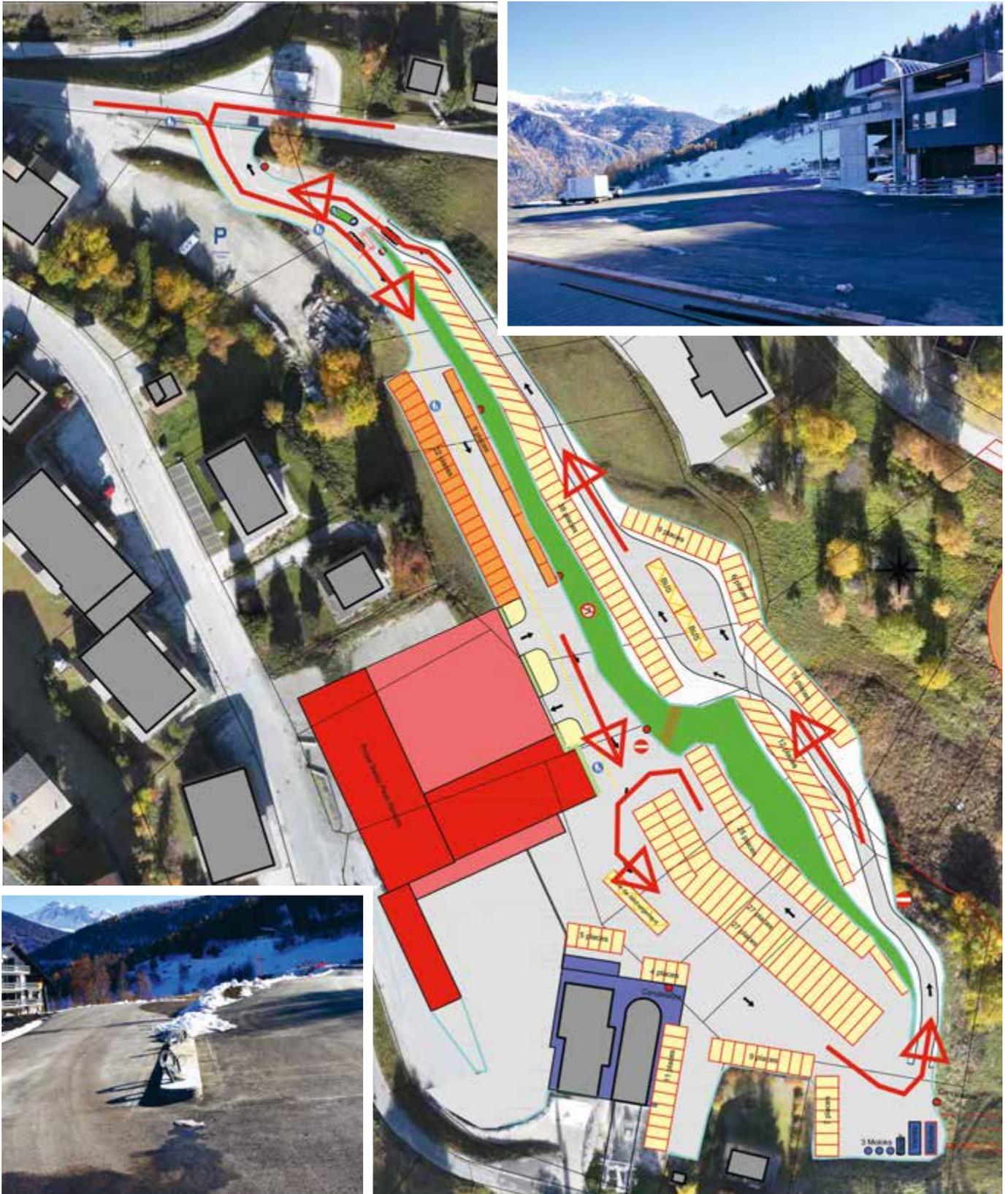
DES SENIORS EN OR

Les personnes qui s'engagent pour le bien commun sont nombreuses dans notre communauté et agissent souvent en toute discrétion. Je profite de l'occasion pour toutes les remercier, quelles que soient leurs actions, et pour mettre un coup de projecteur sur un groupe de seniors infatigables. Toujours prêts à donner un coup de main, ils ont rénové cet été les escaliers menant au bisse du Ricard depuis le fond de la Réchy, avec le financement de la commission du Vallon de Réchy. En automne, ils ont également nettoyé des chemins et leurs alentours sur les secteurs du Creux-du-Lavioz à l'Ar de Bran et Santa Maria. Un grand merci à eux et si vous êtes tentés de les rejoindre – l'après-travail est plutôt sympathique paraît-il – n'hésitez pas à vous annoncer, je fais volontiers le relais!

◀ Martine Perruchoud Hofstädter,
conseillère communale



SENS DE CIRCULATION DANS LE PARKING DE LA TELECABINE



Territoire

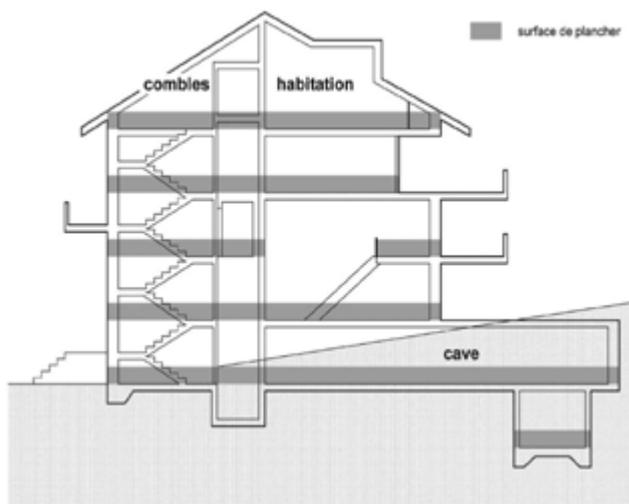
NOUVELLE LÉGISLATION CANTONALE SUR LES CONSTRUCTIONS

LA LÉGISLATION CANTONALE SUR LES CONSTRUCTIONS COMPREND

- La loi sur les constructions (LC) et l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la terminologie dans le domaine de la construction (AIHC) adoptés par le Grand Conseil, le 15 décembre 2016
- L'ordonnance sur les constructions (OC) adoptée le 8 juin 2017; un glossaire et des croquis font partie intégrante de l'ordonnance et servent à préciser les définitions et les modes de calcul.

Les communes doivent adapter leur règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) dans un délai de 7 ans. Ainsi, du 1^{er} janvier 2018 jusqu'à la modification du RCCZ, mais au plus tard au 1^{er} janvier 2025, la nouvelle législation entrera en vigueur à l'exception :

- de l'indice d'utilisation du sol (IUS) converti en indice brut d'utilisation du sol (IBUS = IUS avec un coefficient de 1,33) mais qui devra toujours profiter au requérant qui pourra demander l'application du droit antérieur
- des hauteurs (application du droit actuel)
- de l'auteur des plans (application du nouveau droit dès le 1^{er} janvier 2023)



IBUS (toutes les surfaces construites sont comptées)

De manière générale, la loi a tenu à respecter impérativement la liberté des communes en la matière; elle a même étendu l'autonomie communale pour autant que le droit supérieur le permette. En particulier, il a été décidé de supprimer la distance minimale fixée par le droit cantonal ou encore de laisser

les communes libres de se prononcer sur l'opportunité de disposer d'un indice de densité.

Par contre, la répartition des compétences entre les communes et la Commission cantonale des constructions (CCC) a dû être adaptée. Les communes s'occuperont des zones à bâtir (habitation, centre, artisanale, industrielle, installations publiques, sport et détente en secteur urbain, ...).

La CCC aura la compétence pour l'extérieur de la zone à bâtir (zone agricole, zone à protéger, constructions protégées « comme paysage », ...). Par exemple, tout projet de construction, de transformation, de modification d'un bâtiment dans la zone « mayens » sera traité par la CCC et non plus par la commune.

AU SUJET DES DROITS ACQUIS

La nouvelle loi introduit la **possibilité de recons-truire** un bâtiment existant réalisé conformément au droit antérieur mais devenu contraire aux plans ou aux prescriptions en vigueur. La condition n'est plus « l'absence d'aggravation » mais une pesée des intérêts à prendre en considération comme la protection du patrimoine bâti, les autres intérêts publics et les intérêts privés (voisins, etc.).

AUTEUR DE PLANS – QUALITÉ

Dans la pratique, il est constaté une grande divergence de qualité des plans remis lors d'une demande d'autorisation de construire. Ce manque de qualité entraîne pour le requérant un retard non-négligeable dans le traitement de son dossier et pour l'autorité compétente une charge de travail accrue car contrainte de demander un dossier conforme aux exigences formelles de l'OC, de compléter ou de corriger des plans du projet, ...

Compte tenu de ce qui précède, il est opportun d'imposer une qualité particulière pour l'auteur des plans du projet. Une formation professionnelle adéquate couplée avec une expérience reconnue par une entité officielle sera exigée au plus tard à partir du 1^{er} janvier 2023.

Il faut relever encore que cette exigence ne s'applique que pour les plans du projet qui servent à la demande formelle d'autorisation de construire.

DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE ET DOCUMENTS SPÉCIAUX

DOCUMENTS À REMETTRE

- **Formulaire** mis à jour (avec signatures du requérant, du propriétaire et de l'auteur des plans)
- **Plans de situation** (établi et signé par un géomètre breveté inscrit au registre fédéral)
- **Plans du projet** dessinés dans les règles de l'art au 1:50 ou 1:100
- **Extrait valable** du registre foncier ou du cadastre avec mention des servitudes (état des charges)
- **Documents spéciaux** (formulaires « sismique » / « énergie », ... à déposer au plus tard 60 jours après la mise à l'enquête)
- Si **dérogations** requises, demande motivée à joindre.

L'examen formel du dossier doit être fait dans les 10 jours et renvoyé s'il est incomplet ou si des irrégularités sont constatées. La mise à l'enquête publique doit être déposée par la commune dans les 30 jours.

◀ Patrick Rudaz, vice-président

Les terrasses du Centre Administratif de Vercorin sont maintenant sécurisées par des barrières



DROITS DE MUTATIONS COMMUNALES ADDITIONNELS

La législation permet aux communes de prélever un impôt additionnel sur les mutations des immeubles situés sur son territoire. Le taux maximum de ce prélèvement est de 50% des droits de mutations cantonaux. La majorité des communes bas-valaisannes a introduit cet impôt dès 2013 déjà. Dans notre entourage, les communes de Sierre, d'Anniviers, de Crans-Montana, de Grône, de Lens, de Sion et de St-Léonard perçoivent cet impôt et ont fixé le taux à 50%.

En conséquence, le Conseil communal propose à l'Assemblée primaire d'aligner la commune de Chalais sur la majorité des communes avoisinantes et d'introduire cet impôt.

QUESTION POSÉE À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

Acceptez-vous le Règlement sur le prélèvement des droits de mutations communales additionnelles, tel que proposé ?

Acceptez-vous de fixer le taux de perception de ces droits à 50% des droits de mutations cantonaux ?

Règlement sur le prélèvement des droits de mutations communales additionnelles

du 11 décembre 2017

L'Assemblée primaire de la Commune

vu les art. 75 et 78 de la Constitution cantonale;
vu les art. 2, 15 et 29 de la loi du 15.03.2012 sur les droits de mutations (LDM);
vu les art. 2, 17, 18, 146 et 147 de la loi sur les communes du 5 février 2004 ;

sur proposition du Conseil communal,

décide :

Art. 1 Impôt additionnel

La commune prélève un impôt additionnel sur les mutations des immeubles situés sur son territoire de 50 % des droits de mutations cantonaux.

Art. 2 Prélèvement de l'impôt additionnel

L'impôt additionnel est prélevé par le canton.

Art. 3 Devoir d'information

La commune communique à l'office du registre foncier de son arrondissement et au service des registres fonciers et de la géomatique le taux de l'impôt additionnel et chaque modification de ce taux après leur acceptation par l'Assemblée primaire et le Conseil d'Etat.

Art. 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en force dès son homologation par le Conseil d'Etat.

MANIFESTATIONS 2018

Date				Lieu	Manifestation et organisateur
JANVIER					
Vendredi	5	janvier	2018	Pàm	Marché des Artisans - Vercorin Tourisme
Samedi	6	janvier	2018	Pàm	Fête des Rois et galette géante - Vercorin Tourisme
FEVRIER					
Vendredi	2	février	2018	Pàm	La Chandeleur - Vercorin Tourisme
Samedi	3	février	2018	SPV	Soirée de remerciements - Edelweiss Loisirs
Jeudi	8	février	2018	SPC	Carnaval - Chalais-Jeunesse + Sté de Gym
Vendredi	9	février	2018	SPC	Carnaval - Chalais-Jeunesse + Sté de Gym
Samedi	10	février	2018	SPC	Carnaval - Chalais-Jeunesse + Sté de Gym
Dimanche	11	février	2018	SPC	Carnaval - Chalais-Jeunesse + Sté de Gym
Mardi	13	février	2018		Carnaval des enfants à Vercorin - Vercorin Tourisme
Samedi	24	février	2018	Chapelle	Saint Mathias - Messe à 10h30 - Confrérie de la Chapelle de Réchy
MARS					
Samedi	3	mars	2018	SPC	Souper de soutien - FC Chalais
Dimanche	4	mars	2018	SPC + CSV	Votations fédérales
Samedi	10	mars	2018	MBC	Assemblée générale - Amicale Les Perlaboule
Vendredi	23	mars	2018	SPC	Assemblée générale - Banque Raiffeisen Chalais
Samedi	31	mars	2018	Lavioz	Défi des 300 - Ski-Club Brentaz-Vercorin
AVRIL					
Dimanche	1	avril	2018	Lavioz	Fête de Pâques - Animations - Vercorin Tourisme
Samedi	14	avril	2018	SPV	Assemblée générale - Ski-Club Brentaz-Vercorin
Samedi	21	avril	2018	SPC	Concert annuel - Harmonie L'Avenir
Samedi	28	avril	2018	SPC	Concert annuel - Amicale des Accordéonistes
MAI					
Dimanche	6	mai	2018	SPV	Km Vertical - Ski-Club Brentaz-Vercorin
Dimanche	6	mai	2018	EC	Première Communion - Paroisse de Chalais
Dimanche	6	mai	2018	Conthey	Fête cantonale de chant - Chœur-mixte L'Espérance
Samedi	19	mai	2018	Jeunes	Assemblée générale - Chalais-Jeunesse
Dimanche	20	mai	2018	Chippis	Festival des musiques Sierre et Loèche - Harmonie L'Avenir
Jeudi	31	mai	2018		Fête-Dieu - Paroisse de Chalais
Jeudi	31	mai	2018	EB	Journée famille - Harmonie L'Avenir

JUIN

Dimanche	3	juin	2018	PLC	Slow UP - Chalais Jeunesse
Samedi	9	juin	2018	SPC	Concert annuel - Chanson de Vercorin
Samedi	9	juin	2018	St-Jean	Amicale du Rawyl - Harmonie L'Avenir
Dimanche	10	juin	2018	SPC + CSV	Votations fédérales
Samedi	16	juin	2018		Inalpe de Tracuit - Vercorin Tourisme

JUILLET

Samedi au Samedi	7 14	juillet juillet	2018 2018		Camp des Jeunes - Chalais Jeunesse Camp des Jeunes - Chalais Jeunesse
Dimanche	22	juillet	2018		Journée Santé Nature - Vercorin Tourisme
Lundi au Vendredi	16 27	juillet juillet	2018 2018	EB EB	Passeport-Vacances - Edelweiss Loisirs Passeport-Vacances - Edelweiss Loisirs
Vendredi	27	juillet	2018	EB	Soirée finale à Bozon - Passeport-Vacances Edelweiss Loisirs
Vendredi	27	juillet	2018	Vercorin	VercoJazz - VIP
Samedi	28	juillet	2018	Vercorin	VercoJazz - VIP
Dimanche	29	juillet	2018	Vercorin	VercoJazz - VIP

AOÛT

Mercredi	1	août	2018	PàM+Lavioz	Fête Nationale - Vercorin Tourisme
Dimanche au Dimanche	5 12	août août	2018 2018	Sigeroulaz Sigeroulaz	Camp de musique MDJ - Harmonie L'Avenir Camp de musique MDJ - Harmonie L'Avenir
Dimanche	5	août	2018	PàM+Vercorin	Marché d'artisans créateurs - Vercorin Tourisme
Dimanche	12	août	2018	CSV	Concert final du camp de musique - Harmonie L'Avenir
Samedi	11	août	2018	Vercorin	Vide-Grenier "La rue est à vous" - Vercorin Tourisme
Vendredi	24	août	2018	Réchy	Fête au village - Amicale des Accordéonistes
Samedi	25	août	2018	Réchy	Fête au village - Amicale des Accordéonistes

SEPTEMBRE

Samedi	15	septembre	2018	EB	Tournoi populaire de pétanque - Amicale Les Perlaboule
Dimanche	16	septembre	2018	EB	Assemblée générale + Journée famille Parti Libéral Radical
Samedi	22	septembre	2018	Vercorin	Désalpe de Tracuit - Vercorin Tourisme
Dimanche	23	septembre	2018	EB	Assemblée générale - Parti Démocrate-Chrétien
Dimanche	23	septembre	2018	SPC + CSV	Votations fédérales

OCTOBRE

Jeudi	11	octobre	2018	SPC	Assemblée générale - Société de Gymnastique
Samedi	13	octobre	2018	SPC	Loto annuel - Société de Gymnastique
Samedi	27	octobre	2018	SPC	Souper des bénévoles - Chalais Jeunesse

NOVEMBRE

Jeudi	1	novembre	2018	SPC	Loto de la Toussaint - Chœur-mixte L'Espérance
Dimanche	4	novembre	2018	EB+CSV+PàM	La Dérupe - Ski-Club Brentaz-Vercorin
Dimanche	18	novembre	2018	SPC	Sainte-Cécile - Harmonie L'Avenir
Dimanche	25	novembre	2018	SPC + CSV	Votations fédérales

DECEMBRE

Samedi	1	décembre	2018	SPC	Fête de Sainte-Barbe - Assemblée générale + Souper Sté La Cible
Samedi décembre 2018	8	décembre	2018	SPC	Spectacle de Noël - Société de Gymnastique
Samedi décembre 2018	8	décembre	2018		Fête de Saint-Nicolas - Chalais Jeunesse
Vendredi	21	décembre	2018	SPC	Film de Noël pour les enfants - Chalais Jeunesse
Lundi	24	décembre	2018	EC	Messe de minuit - Crèche vivante - Chalais Jeunesse
Lundi	24	décembre	2018	PàM	Noël au village - Vercorin Tourisme
Mercredi	26	décembre	2018	Sigeroulaz	Camp de ski - Ski-Club Vercorin-Chalais
Lundi	31	décembre	2018		Camp de ski - Ski-Club Vercorin-Chalais
Vendredi	28	décembre	2018	SPV	Loto annuel - Ski-Club Brentaz-Vercorin
Samedi décembre 2018	29	décembre	2018	Vercorin	Concert de fin d'année - Harmonie L'Avenir
Lundi	31	décembre	2018	PàM	Nouvel-An - Vercorin Tourisme

Abréviations

Salle polyvalente Chalais	SPC	Chapelle de Saint Mathias Réchy	Chapelle
Maison bourgeoisiale Chalais	MBC	Eglise Vercorin	EV
Centre scolaire Vercorin	CSV	Chapelle du Bouillet	Briey
Maison bourgeoisiale Vercorin	MBV	Salle de chant Réchy	SCR
Parc à Moutons Vercorin	PàM	Crêt-du-Midi	CdM
Espace Bozon	EB	Cabaret Edelweiss Chalais	Cabaret
Creux-du-Lavioz	Lavioz	Stand de tir Réchy	Stand
Place des Chevaliers	PLC	Local Sous la Cure	Sous la Cure
Eglise Chalais	EC		

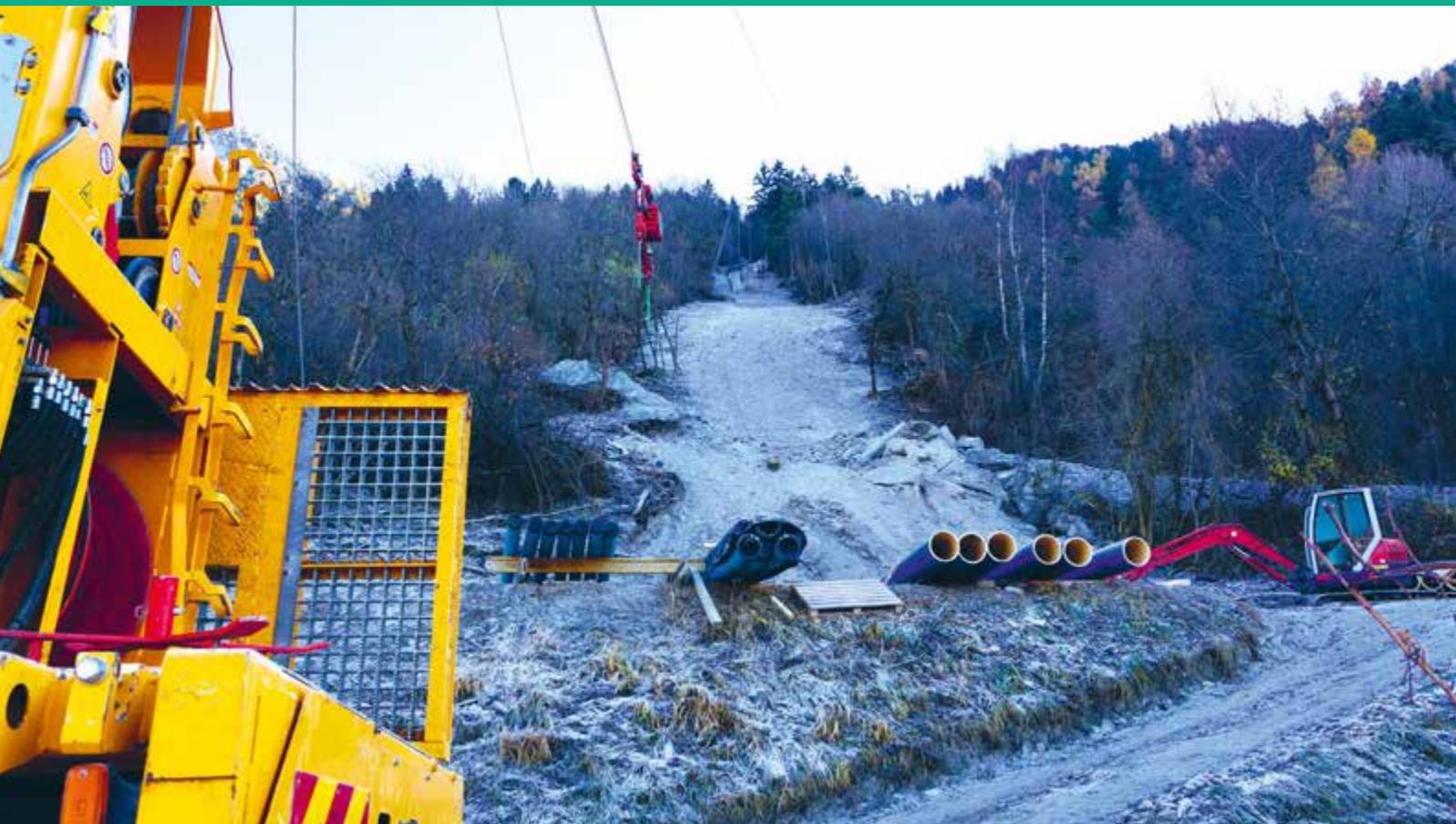
INFOS EN IMAGE



Le 17 novembre dernier, 13 jeunes gens, sur les 39 que compte la classe 1999, participaient à la soirée officielle de promotion civique



Impressionnant chantier que celui de la pose des conduites de gaz, d'eau potable et d'eaux claires, le long du torrent du Taillis



INFOS EN IMAGE

De nouveaux bancs publics, à l'effigie communale, vont prochainement agrémenter nos espaces publics



La capacité maximale du bisse des Marais à Vercorin étant atteinte, une nouvelle conduite va être posée pour évacuer les eaux claires du village



Une nouvelle fontaine va être installée dans le quartier du Fuidjou pour terminer l'aménagement de la place de parc



Exercice 2018

BUDGET COMMUNAL

MESSAGE INTRODUCTIF

Le budget 2018 s'inscrit dans un contexte économique et financier plus serein qu'il y a quelques années. Depuis l'été 2016, l'économie mondiale semble monter en puissance. Les prévisions récentes misent sur une accélération de la croissance mondiale à 3,5% en 2017 et à 3,6% en 2018, contre 3,1% seulement en 2016. Si la confiance est actuellement de mise, l'environnement économique reste toutefois sous la menace de nombreux risques et incertitudes susceptibles d'affecter la conjoncture. Portée par le commerce extérieur, la consommation et les investissements dans la construction, la reprise devrait également se poursuivre en Suisse.

APERCU GENERAL

Le budget 2018 suit à nouveau la règle de l'équilibre financier avec des excédents de recettes suffisants pour permettre les amortissements comptables obligatoires imposés par l'ordonnance sur la gestion financière des communes.

Les investissements continuent d'être soutenus et variés.

Tous les ratios de l'Etat du Valais démontrent que la situation financière de notre collectivité est bonne. La dette par habitant est qualifiée de faible et se monte à CHF 2'640.-.

Cet état de fait est satisfaisant dans un contexte où, pour l'avenir, les inquiétudes subsistent. Les conséquences directes ou

indirectes du fléchissement de l'économie touristique, de la lex Weber et de la LAT sur les finances communales sont à l'heure actuelle difficilement chiffrable. En revanche, les effets de la RPT2 (nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes) se font clairement sentir et chargent notre budget des dépenses. La prudence, notamment en matière de prévisions fiscales restent essentielles. C'est dans ce sens qu'a été préparé le budget 2018, ainsi que la planification pluriannuelle 2019-2021.

Le budget de fonctionnement présente une marge d'autofinancement de CHF 2'082'300.-.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à CHF 14'459'350.- pour des revenus évalués à CHF 14'803'850.-. Les charges progressent d'environ 2.14% alors que les revenus augmentent de 2.72% par rapport au budget 2017.

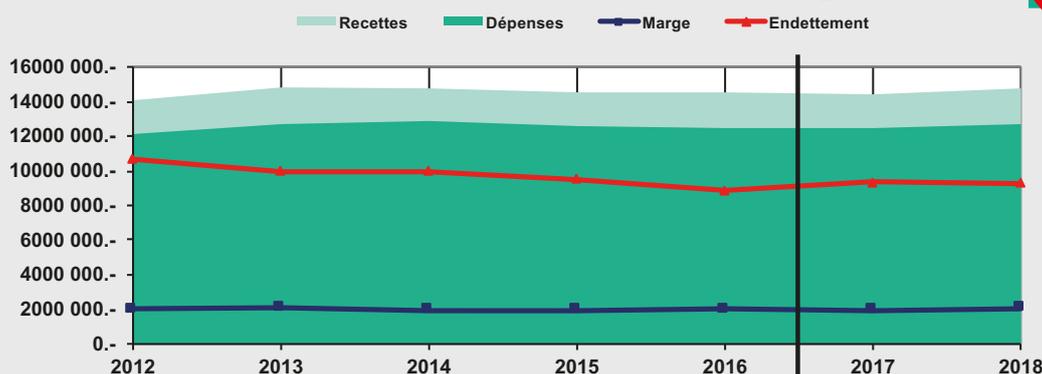
Ainsi, après enregistrement des amortissements ordinaires de CHF 1'737'800.-, le compte de fonctionnement dégage un excédent de revenus de CHF 344'500.-.

Les investissements bruts s'élèvent à CHF 2.2 millions pour des recettes de CHF 180'000.-.

Les investissements nets sont de CHF 2.02 millions. Il en résulte un excédent de financement de CHF 62'300.-.

Evolution dépenses, recettes, marge d'autofinancement et endettement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses	12'101'105.-	12'719'995.-	12'876'379.-	12'562'516.-	12'506'423.-	12'463'848.-	12'721'550.-
Recettes	14'123'447.-	14'816'318.-	14'799'895.-	14'511'509.-	14'516'846.-	14'411'799.-	14'803'850.-
Marge	2'022'342.-	2'096'323.-	1'923'516.-	1'948'994.-	2'010'423.-	1'947'951.-	2'082'300.-
Endettement	10'669'433.-	9'968'603.-	9'971'168.-	9'538'791.-	8'868'142.-	9'337'191.-	9'274'891.-



Au chapitre des dépenses, les augmentations les plus importantes sont liées aux postes suivants :

- Le financement de l'AVS - AI et des prestations complémentaires qui nous sont facturées par l'Etat du Valais.
- La Police Municipale de Sierre a aussi provisoirement revu ses tarifs qui seront encore adaptés en fonction de l'évolution du processus de fusion avec la police municipale de Sion.
- Certaines de nos routes méritent des soins attentionnés. Ainsi le Conseil a décidé d'augmenter cette position.

La projection des recettes fiscales pour l'année 2018 se base sur les taxations 2015 notifiées et l'arrivée des nouveaux contribuables entre 2016 et 2017. Ainsi, le montant de l'impôt sur le revenu augmente de CHF 300'000.-.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements comptables s'élèvent à CHF 1'737'800.-.

Les articles 51 et suivants de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes précisent les principes applicables en matière d'amortissement. Le patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes, est amorti à raison de 10% de sa valeur résiduelle.

Des taux d'amortissement différenciés selon le type d'actifs et de la durée d'utilisation des installations sont autorisés sous réserve que le total des amortissements représente au minimum 10% du patrimoine administratif déterminant. Le taux d'amortissement 2018 s'établit à 10% en respect des dispositions en la matière.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Le budget des investissements affiche des dépenses brutes de CHF 2.2 millions couvertes à hauteur de CHF 180'000.- par des recettes.

Budget de fonctionnement		2018
Résultat avant amortissements comptables		
Charges financières	- fr.	12 721 550
Revenus financiers	+ fr.	14 803 850
Marge d'autofinancement	= fr.	2 082 300
Résultat après amortissements comptables		
Marge d'autofinancement	+ fr.	2 082 300
Amortissements ordinaires	- fr.	1 737 800
Excédent de revenus (+) ou de charges (-)	= fr.	344 500
Budget des investissements		
Dépenses	+ fr.	2 200 000
Recettes	- fr.	180 000
Investissements nets	= fr.	2 020 000
Financement		
Marge d'autofinancement	+ fr.	2 082 300
Investissements nets	- fr.	2 020 000
Excédent (+) ou insuffisance (-) de financement	= fr.	62 300

A noter que la moitié des travaux de pose de conduites prévus en 2017 entre le réservoir du Perrec et la route forestière du Bouillet ont été reportés sur ce budget 2018. Ces travaux représente un montant de CHF 325'000.- qui ne seront pas dépensés sur l'exercice 2017.

En 2018, il s'agit de poursuivre avec les travaux précités afin d'amener ces conduites à Vercorin. A noter que la pose de la nouvelle conduite d'eau potable s'interrompra à la hauteur de la source des Taillis et que seule la conduite communale des eaux claires suivra le tracé de la conduite de gaz posée par SOGAVAL. Ce budget prévoit aussi la réalisation de la première étape de la nouvelle conduite, qui permettra d'évacuer vers les Marais, les eaux claires de la grande partie du village de Vercorin.

Toujours au chapitre des conduites, il est prévu d'améliorer l'adduction de la station de filtration des Planards afin de faciliter l'exploitation des installations de production d'eau potable et d'enneigement mécanique.

Autre composante importante de ce budget, la sécurisation du chemin du Tour-du-Mont. Ces travaux permettront d'ouvrir ce chemin durant la saison hivernale. Il sera exploité comme sentier raquettes.

Le financement de ces projets est assuré par la marge d'autofinancement et présente un excédent de CHF 62'300.-. L'endettement net par habitant reste sous la barre des CHF 3'000.- pour s'élever à CHF 2'640.-.

CONSIDERATIONS FINALES

Le budget 2018 s'inscrit dans la ligne des résultats comptables des exercices précédents et cette analyse doit prendre en compte le montant reporté du budget 2017 pour les conduites entre Chalais et Vercorin.

La rigueur financière appliquée et suivie depuis de nombreux exercices permet de développer les infrastructures de notre commune sans fragiliser sa situation financière.

CHARGES FINANCIÈRES - TABLEAU DES PRINCIPAUX ÉCARTS PAR RAPPORT AU BUDGET PRÉCÉDENT

Compte	Libellé	Remarque	Ecart en CHF
113.352.00	Police municipale Sierre	Augmentation de prix de CHF 52.- à 62.- par habitant	42'800
210.314.02	École de Chalais - classes	Aménagement d'une classe - pupitres et chaises	22'000
298.366.00	Participation commune abo ski	Participation de la commune à l'abonnement des enfants (6-16 ans) est passée de CHF 90.- à 200.-	30'000
	Entretien parcs et jardins	Aménagement fontaine du Fuidjou, rond-point de l'envol et réfection couvert Roches-Hombes	37'000
330.314.10	Entretien parcs et jardins	Participation au projet Crébillons	27'500
340.314.00	Espace Bozon	Barrière pour le couvert Pêcheur	16'700
530.361.00	AVS - AI - Financement des prestations complémentaires	Budget Etat du Valais qui a passé de CHF 190'000.- à 255'000.- (+33.6%)	102'900
620.314.00	Entretien du réseau routier	Réfection de diverses routes	55'000

REVENUS - TABLEAU DES PRINCIPAUX ÉCARTS PAR RAPPORT AU BUDGET PRÉCÉDENT

Compte	Libellé	Remarque	Ecart en CHF
621.427.00	Recettes des parcomètres	Fin de la gratuité du parking du télécabine à Vercorin et augmentation de prix de CHF 3.- à 5.-/jour en raison du fait que le parking est dorénavant goudronné	51'000
920.441.02	Péréquation financière	Diminution	- 201'000

DÉTAIL DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018

	BUDGET 2018		BUDGET 2017		COMPTES 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	1'016'800	91'750	963'900	110'520	1'125'361.30	115'179.95
012 Exécutif	157'600		155'700		156'471.60	
020 Administration des finances et contrib.	287'000		218'000	2'000	214'613.35	12'324.20
029 Administration générale, divers	553'300	91'750	540'200	108'520	704'276.35	102'855.75
098 Tâches non ventilées	18'900		50'000		50'000.00	
1 Sécurité publique	679'100	167'300	681'200	174'200	623'381.95	170'829.80
100 Cadastre	125'000	63'000	151'000	63'000	136'918.45	68'902.70
101 Justice divers		2'500		2'500		5'500.00
102 Police de l'habitant et étrangers	109'100	32'800	101'500	34'000	93'592.30	30'912.50
113 Corps de police locale	224'000	15'000	181'200	21'700	187'636.75	15'460.00
121 Tribunal de Sierre	10'000		9'800		9'707.00	
122 Chambre pupillaire	68'700		67'000		60'500.00	
129 Tribunal de Police	1'500		1'500		600.00	
140 Police du feu	66'300	50'000	72'200	50'000	53'000.95	40'321.80
150 Administration			30'400			
160 Protection civile	37'600	4'000	16'600	3'000	32'540.15	9'732.80
198 Tâches non ventilées	36'900		50'000		48'886.35	
2 Enseignement et formation	2'876'500	150'300	2'782'691	158'080	2'634'125.10	132'357.05
210 Ecole primaire	1'787'700	110'300	1'725'691	102'580	1'581'633.70	97'298.00
211 Ecole secondaire - Cycle d'orientation	767'800		794'400		777'090.70	
220 Ecoles spécialisées	1'000		30'600		15'411.70	
239 Autres tâches formation professionnelle	80'000	40'000	111'000	55'500	77'659.00	35'059.05
298 Tâches non ventilées	240'000		121'000		182'330.00	
3 Culture, loisirs et culte	976'200	45'200	1'067'220	44'690	1'047'406.99	45'837.00
300 Bibliothèque	138'100	15'000	129'200	15'000	138'112.34	14'812.00
303 Sociétés locales	102'700		108'800		113'174.75	
309 Autres tâches culturelles	93'400	25'000	89'400	25'000	73'554.20	25'000.00
330 Parcs publics et chemins pédestres	147'600	2'600	180'500	2'090	167'507.95	6'075.00
340 Sports	157'700	2'600	174'400	2'600	193'955.80	-50.00
390 Eglise catholique romaine	172'000		167'000		167'072.25	
391 Eglise réformée évangélique	18'000		17'920		17'920.00	
398 Tâches non ventilées	146'700		200'000		176'109.70	
4 Santé	257'400		280'980		314'995.30	
400 Hôpitaux					69'209.00	
440 Centre médico-social régional	127'000		111'180		109'240.65	
450 Lutte contre les maladies - Alcool, drogues	8'100		7'700		8'946.90	
460 Prophylaxie dentaire	93'500		80'000		97'871.65	
490 Autres dépenses de santé	28'800		32'100		29'727.10	
498 Tâches non ventilées			50'000			

	BUDGET 2018		BUDGET 2017		COMPTES 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5 Prévoyance sociale	2'087'100	12'600	1'768'000	12'300	1'826'089.96	15'826.45
500 Agence AVS	15'400	12'600	18'000	12'300	14'940.60	15'826.45
520 Assurance maladie	407'500		371'000		340'518.55	
530 Prestations complémentaires AVS et AI	255'000		152'100		177'035.45	
540 Protection de la jeunesse					11'100.00	
541 Garderie d'enfants, crèches	406'400		362'200		374'825.95	
550 Handicapés	369'000		282'400		308'064.00	
570 Etablissement médico-social (EMS)	292'000		200'000		253'149.61	
580 Aide sociale individuelle	250'000		342'500		261'743.60	
582 Fonds cantonal pour l'emploi	36'000		35'600		44'106.30	
589 Autres tâches d'assistance			4'200		1'719.00	
598 Report des investissements	55'800				38'886.90	
6 Trafic	2'275'500	205'300	2'417'030	133'960	2'355'722.13	246'349.30
610 Routes cantonales	163'000		184'900		164'350.05	
620 Réseau des routes communales	811'700	1'600	763'130	15'800	812'870.18	51'550.15
621 Parkings et places de stationnement	13'300	88'000	9'500	32'160	12'178.40	67'029.45
622 Ateliers	63'600		113'100		75'250.50	
650 Entreprises de trafic régional	52'000		50'000		53'450.35	
651 Entreprises de trafic local	280'200		236'400		238'471.00	
698 Autres tâches relatives au trafic	891'700	115'700	1'060'000	86'000	999'151.65	127'769.70
7 Protection et aménag. de l'environnement	2'829'150	2'387'000	2'734'620	2'323'000	2'518'859.89	2'285'431.70
700 Approv. et alimentation en eau potable	885'725	817'500	859'620	805'000	758'960.16	804'466.85
710 Assainissement des eaux usées	286'825	637'500	335'300	660'000	189'595.05	656'603.45
711 Station d'épuration des eaux usées	360'000		365'000		352'524.65	
720 Traitement des déchets	613'500	840'000	682'600	740'000	673'676.40	732'104.50
721 Usine d'incinération des déchets	150'000		150'000		148'201.20	
740 Cimetières, crématoires et columbariums	13'300	26'000	8'300	26'000	6'679.95	7'200.00
750 Correction des eaux	25'500	11'000	115'000	32'000	69'734.50	24'494.55
790 Aménagement du territoire	346'000	55'000	88'800	60'000	180'236.47	60'562.35
798 Tâches non ventilées	148'300		130'000		139'251.51	
8 Economie publique	495'500	343'200	538'089	220'400	609'545.37	216'200.85
800 Agriculture	24'500	31'200	38'200	32'400	42'349.85	31'165.10
801 Irrigation	10'700		5'700		4'467.00	
810 Sylviculture	27'000		8'000		8'844.00	
830 Société de développement	157'800	50'000	151'500	60'000	209'978.10	47'123.00
840 Industrie, artisanat et commerce	73'000		73'689		74'438.25	
860 Electricité	143'000	129'000	156'000	128'000	134'939.92	137'912.75
870 Exploitations artisanales	37'000	133'000			53'961.20	
898 Tâches non ventilées	22'500		105'000		80'567.05	

	BUDGET 2018		BUDGET 2017		COMPTES 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9 Finances et impôts	966'100	11'401'200	957'118	11'234'649	1'080'447.11	11'288'834.04
900 Impôts personnes physiques	190'000	8'787'800	172'000	8'438'075	130'891.60	8'595'320.45
901 Impôts personnes morales		583'000		590'000	4'283.75	610'207.05
909 Autres impôts	9'000		8'000		848.70	
920 Péréquation financière		881'000		1'082'614		949'440.00
932 Part des communes dans divers projets		87'300		74'700	1'452.60	97'523.15
940 Intérêts	506'900	742'500	416'453	707'620	417'587.11	656'535.69
942 Immeubles du patrimoine financier	24'200	132'000	23'665	166'640	14'225.10	191'084.20
943 Domaines		187'600		175'000		188'723.50
998 Tâches non ventilées	236'000		337'000		511'158.25	

FONCTIONNEMENT 2018, PAR TÂCHES

Compte de fonctionnement par tâche

	Budget 2018		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Autorité générale	1'016'800	91'750	963'900	110'520	1'125'361	115'180
Sécurité publique	679'100	167'300	681'200	174'200	623'382	170'830
Enseignement et formation	2'876'500	150'300	2'782'691	158'080	2'634'125	132'357
Culture, loisirs et culte	976'200	45'200	1'067'220	44'690	1'047'407	45'837
Santé	257'400	-	280'980	-	314'995	-
Prévoyance sociale	2'087'100	12'600	1'768'000	12'300	1'826'090	15'826
Trafic	2'275'500	205'300	2'417'030	133'960	2'355'722	246'349
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	2'829'150	2'387'000	2'734'620	2'323'000	2'518'860	2'285'432
Economie publique, yc services industriels	495'500	343'200	538'089	220'400	609'545	216'201
Finances et impôts	966'100	11'401'200	957'118	11'234'649	1'080'447	11'288'834
Total des charges et des revenus	14'459'350	14'803'850	14'190'848	14'411'799	14'135'935	14'516'846
Excédent de charges		-		-		
Excédent de revenus	344'500		220'951		380'911	

DÉTAIL DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2018

Objet	Travaux	Dépenses	Recettes	Total général
Bisse des Marais, Vercorin		269'500		269'500
	Pose d'une conduite d'eaux claires entre Vercorin et le bassin de rétention des Marais (1 ^{ère} étape)	269'500		269'500
Canalisations industrielles		750'000	-80'000	670'000
	Pose d'une canalisation d'eaux claires de 400 mm entre le glissement sur la route d'Itravers et la route forestière du Bouillet	425'000		425'000
	Remplacement de la conduite d'eau entre le réservoir du Perrec et la route forestière du Bouillet et pose d'une conduite d'eau claire (1'000 m en // GAZ) (report budget 2017)	325'000		325'000
	Participation de l'Etat du Valais		-80'000	-80'000
Chemin du Bouillet		268'000		268'000
	Construction du réseau routier, réalisation du réseau de canalisations industrielles.	268'000		268'000
Chemin du Tour du Mont, Vercorin		60'000		60'000
	Sécurisation du secteur Crevache, pour utilisation hivernale (étape 1)	60'000		60'000
Eclairage public		30'000		30'000
	Amélioration et mise en conformité de l'éclairage public	30'000		30'000
Impasse de la Crevache, Vercorin		194'500		194'500
	Construction du réseau routier, réalisation du réseau de canalisations industrielles.	194'500		194'500
Infrastructures touristiques		50'000		50'000
	Amélioration des infrastructures touristiques communales	50'000		50'000
Institution handicapés		20'000		20'000
	Participation communale à l'investissement cantonal	20'000		20'000
Parc à Moutons		50'000		50'000
	Réhabilitation du local de rangement	50'000		50'000
Rhône		20'000		20'000
	Participation communale à la 3 ^e correction du Rhône	20'000		20'000
Routes cantonales		40'000		40'000
	Participation communale à la réfection des routes cantonales	40'000		40'000
Sentiers didactiques		35'000		35'000
	Réalisation du réseau de sentiers " de Chalais aux chalets...en passant par... "	35'000		35'000
Station de filtration des Planards, Vercorin		100'000		100'000
	Modification des conduites d'adduction (yc frais d'étude)	100'000		100'000
Swisspeak		133'000		133'000
	Convention	133'000		133'000
Taxes des services publics			-100'000	-100'000
	Raccordement au réseau d'eau		-50'000	-50'000
	Raccordement au réseau d'égout		-50'000	-50'000
Terrains		150'000		150'000
	Acquisition de terrains	150'000		150'000
Zones à bâtir		30'000		30'000
	Equipement de zones	30'000		30'000
Total général		2'200'000	-180'000	2'020'000

INVESTISSEMENTS 2018, PAR TÂCHE

Budget 2018		
	Charges	Revenus
Autorité générale	-	-
Sécurité publique	-	-
Enseignement et formation	-	-
Culture, loisirs et culte	-	-
Santé	-	-
Prévoyance sociale	20'000	-
Trafic	592'500	-
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	1'085'000	180'000
Economie publique, yc services industriels	502'500	-
Finances et impôts	-	-
Total des dépenses et des recettes	2'200'000	180'000
Excédent de dépenses		2'020'000
Excédent de recettes	-	

PLAN QUADRIENNAL

Budget prévisionnel				
	2019	2020	2021	2022
Dépenses	13'120'000.-	13'514'000.-	13'908'000.-	14'303'000.-
Recettes	15'205'000.-	15'606'000.-	16'007'000.-	16'408'000.-
Marge	2'085'000.-	2'092'000.-	2'098'000.-	2'105'000.-
Endettement	9'066'000.-	8'857'000.-	8'647'000.-	8'437'000.-
Fortune	4'970'000.-	5'343'000.-	5'706'000.-	6'059'000.-
Invest. nets	1'877'000.-	1'883'000.-	1'888'000.-	1'894'000.-

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DÉCHETTERIES



Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, frigos, ferraille et déchets végétaux.

Horaires

Déchetterie intercommunale des Etreys

	Toute l'année
Lundi	14 h à 17 h
Mercredi	9 h à 12 h / 14 h à 19 h
Samedi	9 h à 12 h / 14 h à 17 h

Déchetterie de Vercorin

	Été / dès le 15 mars	Hiver / dès le 1 ^{er} novembre
Lundi	16 h à 19 h	
Mercredi	16 h à 19 h	13 h à 15 h
Samedi	10 h à 12 h / 13 h à 15 h	10 h à 12 h

ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Place des Ecoles 2, 3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11
chalais@chalais.ch
www.chalais.ch



Le Conseil communal vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et ses meilleurs vœux pour 2018!

